



## Sommaire

07 NOV. 2017

### S'informer

#### Le zoom de la rédaction

**Bois-énergie** / Une campagne de communication pour les appareils de chauffage au bois ..... p. 4

**Lignes express** ..... p. 5

**Agenda** ..... p. 6

**L'actualité en régions** ..... p. 9

**Grand-Est** / Lancement des travaux pour le 1<sup>er</sup> immeuble 100% bois de Strasbourg

**Hauts-de-France** / Inauguration de la résidence "Les Cèdres de Claudel"

**Bourgogne-Franche-Comté** /

L'économie de demain au cœur du 11<sup>e</sup> congrès Aprovalbois

**Auvergne-Rhône-Alpes** / Bac pro bois :

une journée d'intégration pour les élèves de la seconde Pop du lycée Lachenal



### Comprendre

#### Entreprises

**Première transformation** /

La scierie Mauté mise sur le hêtre et les essences de proximité ..... p. 11

### S'équiper

#### Matériels et techniques

**Emballage** / Nouveau four NIMP 15 chez Palettes AS,

spécialiste du recyclage et du service ..... p. 14

**Exploitation forestière** /

Un skidder léger et robuste pour débarder une coupe de chênes ..... p. 17

### Gérer

#### Le marché du bois

**Aux ventes privées** / Ventes des Experts forestiers de France :

84% du bois d'œuvre trouvent preneurs ..... p. 19

**Aux ventes ONF** / Bois d'industrie et bois-énergie :

encore beaucoup d'invendus à Naives-Rosières ..... p. 22

**Le Journal des annonces du bois** ..... p. 23

**Renseignements commerciaux** ..... p. 29

## Franc-parler

### Statut révisé

Les ministres européens du travail et des affaires sociales, réunis à Luxembourg le 23 octobre, ont fini par s'accorder sur une révision de la directive de 1996 sur le travail détaché. Seule la Pologne, dont est issu le plus grand nombre de travailleurs détachés (avec 450.000 en 2015), a voté contre. Du côté de la France, l'Élysée a accueilli la nouvelle avec satisfaction : Emmanuel Macron, de fait, avait inscrit ce thème au cœur de sa politique européenne.

Parmi les principales avancées de cette révision, figurent tout d'abord les rémunérations : les salariés détachés ne toucheront plus seulement le SMIC mais des compléments de revenus ; la durée maximale du contrat de détachement est quant à elle fixée à douze mois, plafond qui pourra être relevé de six mois avec l'accord du pays d'accueil ; enfin, pour être détaché, un salarié devra avoir été affilié à la sécurité sociale de son pays d'origine pendant au moins trois mois.

Cette nouvelle ne manquera sans doute pas d'intéresser les entreprises de la filière construction, quand on sait que nombre d'entre elles sont parfois contraintes d'avoir recours à des travailleurs détachés, afin de pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée. Un constat qui renvoie à une problématique récurrente de la filière, à savoir sa capacité d'attractivité vis-à-vis des jeunes.

A ce titre, on peut saluer la récente initiative de l'Union des fabricants de menuiseries extérieures : celle-ci a en effet mis en ligne sept fiches métiers pour présenter le quotidien de ses membres. Ce secteur, à l'instar de filière bois, a en effet beaucoup évolué ces dernières années, et poursuit sa mutation. Permettre aux jeunes d'apprécier la dimension moderne souvent insoupçonnée de la filière bois constitue sans doute pour celle-ci une clé d'avenir non négligeable.